

Liste de végétaux indigènes pour naturalisation et stabilisation des berges de milieux d'eau douce et marins

Sources :

-Fédération Interdisciplinaire de l'Horticulture ornementale, *Répertoire des végétaux recommandés pour la végétalisation des bandes riveraines du Québec*,

http://www.fihq.qc.ca/repertoire_revegetalisation.pdf

-Horticulture Indigo : <http://www.horticulture-indigo.com/>

-Pépinière Rustique : <http://www.pepiniererustique.com/>

-RAPPEL, *Arbres, arbustes et vivaces : liste des végétaux pour la renaturalisation des berges*, 2006. <http://lesamisdulac.com/pdf/listedesvegetaux.pdf>

-Fleurbec, *Plantes sauvages du bord de la mer*, 1985

1. Herbacées, arbustes et arbres pour stabilisation de berges. Implantation très rapide (vont bien stabiliser en surface et en profondeur en une année)

1. a) Herbacées et arbustes

-*Andropogon gerardi* (Barbon de Gérard)

Magnifique graminée de grande taille offrant un excellent potentiel faunique pour la nourriture et la nidification. Coloration du feuillage bleuté en été et bronze en automne. Inflorescences caractéristiques divisées en trois. Belle graminée ornementale. Idéal pour la stabilisation.

Hauteur : 1m / Zone 4 / Sols frais ou humides

-*Apocynum cannabinum* (Chanvre du Canada)

Grande espèce herbacée idéale pour la stabilisation en bord de cours d'eau. Floraison parfumée appréciée des papillons. Peut croître directement dans les gabions ce qui en fait une espèce toute indiquée pour la naturalisation.

Hauteur : 1m / Zone 3 / Sols frais à détrempés

-*Aronia melanocarpa* (Aronie noire)

Arbuste qui se couvre de fleurs blanches au printemps, pour ensuite donner de petits fruits noirs comestibles. Son feuillage est pourpré au printemps, vert foncé par la suite, puis rouge en automne. Excellent pour former des bosquets et des haies ou pour retenir les rivages.

Hauteur : 1,2m / Zone 4a / Tout type de sol (surtout tourbeux et acides)

-*Alnus viridis crispa* (Aulne crispé) et *Alnus rugosa* (Aulne rugueux)

Arbustes de grande taille (plus de 2m) intéressant pour la renaturalisation des berges très dégradées. Tolère les sols très pauvres à cause de ses racines qui abritent des bactéries qui fixent l'azote de l'air. Il enrichit donc le sol pour les autres végétaux à venir.

Zone 1a / sols acides et humides/ Hauteur (aulne crispé) : 2-3m / (aulne rugueux): 6-10m

-*Cornus stolonifera* (Cornouiller stolonifère)

Arbuste à fleurs blanches suivies de fruits blancs à bleus. Branches rouge vin décoratives dans la neige. Croissance vigoureuse. Excellent pour stabiliser les berges et les pentes abruptes. Attire la faune pour les oiseaux.

Hauteur : 2-3m / Zone 2a / Sols riches, meubles, légèrement acides ou alcalins, humides à très humides.

-*Desmodium canadense* (Desmodie du Canada)

Magnifique légumineuse tolérant la mi-ombre et les sols argileux et qui se plaît à merveille dans les endroits frais en bordure de cours d'eau. On l'emploie également dans des mélanges de semences pour la stabilisation des sols; son effet sur la structure du sol complète bien l'effet des graminées.

Hauteur : 0,5-1,25m / Zone 4 / Sols frais à humides

-*Dichanthelium clandestinum, Panicum clandestinum*, (Panic clandestin)

Graminée méconnue, mais très prometteuse en aménagement. Ses larges feuilles lui donnent un port buissonnant et ornemental. Tolère les sols humides, pauvres, sablonneux et acides. Son implantation est facile par semis ou cellules et son système racinaire fibreux lui permet de stabiliser efficacement les sols, même les plus sableux.

Hauteur : 0,3-1m / Zone 4 / Sols acides et frais à détremés

-*Iris versicolor* (Iris versicolore)

L'efficacité de cette espèce pour la stabilisation des berges est reconnue depuis longtemps. De plus, elle procure un habitat riverain plus diversifié et plus coloré. Sa tolérance aux fluctuations du niveau d'eau est grande. Elle tolère tout autant d'être submergée qu'asséchée, ce qui en fait un élément de choix dans les bassins de rétention des eaux pluviales.

Hauteur : 0,5m / Zone 2 / Sols frais à détremés

-*Ledum groenlandicum* (Thé du Labrador)

Arbuste bien connu pour son feuillage persistant utilisé pour faire des infusions. Préfère l'humidité, mais réussit dans un sol bien drainé s'il est protégé du soleil direct. Excellent pour utiliser sur les rivages, car il contrôle l'érosion.

Hauteur : 0,6-0,9m / Zone 1a / Sols sableux ou tourbeux et acides

-*Myrica gale* (Myrique baumier)

Arbuste de petite taille (1,25m) aux racines drageonnantes. C'est l'espèce par excellence pour stabiliser les berges. Feuillage vert bleuté et croissance compacte. Les feuilles et les fruits dégagent une agréable odeur quand ils sont froissés. Casse-glace.

Zone 2a/ Sols pauvres, acides, sablonneux et très humides

-*Phalaris arundinacea* (Phalaris roseau)

Graminée agressive formant des colonies denses. Très performante pour la stabilisation des berges et des rivages. Bonne source de nourriture pour les oiseaux et habitat pour certains canards.

Hauteur : 0,8-1,5m / Zone 2 / Sols acides, frais à détrempés

-*Rosa nitida* (Rosier brillant) / *Rosa blanda* (Rosier inerme)

Les rosiers indigènes sont vigoureux, peu exigeants et ils résistent bien aux insectes et maladies. Ils attirent les oiseaux et les insectes pollinisateurs. Fruits rouges persistant l'hiver. Utile pour la stabilisation des rives. Exige un sol humide et supporte les inondations passagères. Plantes drageonnantes.

Hauteur : 1,5m / Zone 2

-*Rubus odoratus* (Ronce odorante)

Magnifique arbuste aux feuilles d'érables, fleurs de rosiers et fruits de framboisiers. Il préfère la mi-ombre, mais qui pousse également très bien au soleil ou à l'ombre. Il faut lui laisser amplement d'espace; il a tendance à prendre de l'expansion. Arbuste drageonnant excellent pour former des massifs et stabiliser des pentes.

Hauteur : 1-2m / Zone 3 / Sols secs à humides

- *Salix arbusculoides* (Saules arbustifs)

Arbustes aux feuilles allongées, au contour sinueux, vert foncé sur le dessus et argentées en dessous. Se propage rapidement, à partir seulement de quelques branches plantées en sol humide. Système racinaire très développé. Tiges très flexibles le rendant résistant à l'action des glaces.

Hauteur : 1m et plus / Zone 2 / Tout type de sol

-*Sambucus canadensis* (Sureau du Canada)

Arbustes à croissance rapide au port gracieux avec des feuilles composées. Floraison en corymbes denses et blanches. Les fruits sont noirs et attirent les oiseaux. Racines drageonnantes.

Hauteur : 2-4 m / Zone 3a / Tout type de sol /**Supporte bien les embruns salins

-*Spiraea latifolia* (Spirée à larges feuilles)

Arbuste vigoureux qui s'adapte à presque tous les types de sol. Efficace pour la stabilisation des rivages et des pentes. Fait des fleurs blanches.

Hauteur : 1,2m / Zone 4 / Tout type de sol

-*Spiraea tomentosa* (Spirée tomenteuse)

Arbuste vigoureux et peu exigeant, bien adapté aux conditions difficiles. Très efficace pour stabiliser les rivages et les pentes. Fait de belles fleurs rose mauve.

Hauteur : 1,2m / Zone 3 / Tout types de sols sauf argileux

1. b) Espèces spécifiques aux milieux marins

-*Epilobium angustifolium* (Épilobe à feuilles étroites)

Avec ses deux mètres de haut, l'épilobe à feuilles étroites a tout pour plaire aux amateurs de plantes spectaculaires. Ses longues tiges se couvrent d'une multitude de fleurs roses au mois de juillet. Idéal pour former de grandes populations à l'effet spectaculaire. Bonne stabilisatrice, planter à 10 plants au mètre carré.

Hauteur : 1,3-1,5m / Zone 2 / Sols secs à frais

-*Festuca rubra* (Fétuque rouge)

Herbacée vivace de taille moyenne (0,4 à 0,75m), formant des gazons denses d'un vert foncé. En milieu ouvert, sur des sols secs ou humides, au bord de la mer ou autres rivages. La grosseur des particules du substrat ne lui impose pas de limites. Contribue à fixer le sable en surface grâce à son système de racines superficielles et très ramifiées. Accompagne l'élyme des sables et la gesse maritime.

-*Lathyrus japonicus var. maritimus* (Gesse maritime ou pois de mer)

Herbacée vivace à rhizome, de taille moyenne (0,3m), remarquable par ses fleurs mauves de type papilionacé. Elle forme des touffes d'aspect buissonnant et dégage une odeur de pois. Sur les sables des dunes et des cordons littoraux ; sur les graviers des plages et parfois sur le bas des falaises. S'associe entre autres à l'élyme des sables. Joue un rôle écologique très important pour la fixation des bancs de sable en zones maritimes. Feuillage bleuté très décoratif. Zone 3

-*Leymus arenarius* ou *Elymus arenarius* (Élyme des sables)

Herbacée vivace à rhizome, de grande taille (1 à 1,25m), remarquable par ses larges feuilles d'un vert bleuté, dépassées par de gros épis jaune paille. Dans les sables et les graviers.

Idéal pour tout projet de naturalisation maritime (15 plants au mètre carré). Ensuite, elle est recommandée pour la stabilisation des substrats grossiers là où le sol est plat ou en pente. Dans ces genres d'ouvrages, on prendra soin de la combiner à la gesse maritime, une légumineuse qui croit en association avec l'élyme à l'état sauvage. Le taux idéal de gesses est d'un plant pour vingt-cinq plants d'élymes des sables (1:25). Zone 2

-*Rosa rugosa* (Rosier rugueux)

Arbuste drageonnant formant des buissons ou des haies et produisant de belles fleurs roses odorantes en été. Espèce très rustique et robuste, supportant très bien les embruns salins. C'est souvent le premier arbuste qui peuple les bords de mer.

Hauteur : 1-2m / Zone 2 / Sols secs à semi-secs

-*Spartina pectinata* (Herbes à liens)

Grande graminée. Son système racinaire est si dense est si puissant qu'elle rivalise avec les espèces ligneuses au chapitre de la stabilisation des sols. Ses racines peuvent atteindre près de deux mètres de profondeur et courir sur une distance de quatre à cinq mètres. Elle fournit habitat et nourriture à de nombreuses espèces animales, notamment à la sauvagine. Son port élégant et sa grande taille lui donnent un avantage ornemental indéniable. De plus, sa coloration automnale est des plus spectaculaires.

Hauteur : 1m / Zone 3 / Sols frais

1. c) Arbres

-*Acer rubrum* (Érable rouge)

Abre à croissance rapide. Large ramure utile pour ombrager les rivages. Coloration automnale rouge. S'adapte très bien aux terrains d'alluvions inondés au printemps.

Hauteur : 9-20m / Zone 3 / Tout type de sol

- *Betula alleghaniensis* (Bouleau jaune)

Abre à croissance rapide. Large ramure utile pour ombrager les rivages. Préfère les sols riches et humides.

Hauteur : 15-22m / Zone 3b / Tout type de sol

- *Fraxinus americana* (Frêne blanc)

Abre à croissance rapide. Large ramure utile pour ombrager les rivages.

Hauteur : 22-30m / Zone 3b / Sols loameux à sableux

-*Larix laricina* (Mélèze laricin)

Abre à croissance rapide. Aiguilles devenant jaune brillant en automne et tombant par la suite.

Hauteur : 15-20m / Zone 1 / Tout type de sol / **supporte bien les embruns salins

2. Herbacées, arbustes et arbres pour naturalisation de berges. Pas aussi efficaces que les espèces stabilisatrices, mais vont redonner un aspect naturel à votre berge.

2. a) Herbacées et arbustes

-*Parthenocissus quinquefolia* (Vigne vierge)

Plante grimpante ou rampante parfaite pour couvrir les murets. Fruits bleus appréciés des oiseaux.

Zone 2 / Sol semi-humide ou bien drainé

-*Schizachyrium scoparium* ou *Andropogon scoparius* (Barbon à balais)
Graminée aux caractéristiques ornementales indéniables. Inflorescences formées de nombreuses grappes d'apparence pelucheuse. Démarrage lent au printemps. Feuillage bleuté en été et bronze flamboyant en automne. Aussi performante pour la naturalisation que l'aménagement paysager.
Hauteur : 0,3-0,6m / Zone 4 / Sols secs à frais

-*Verbena hastata* (Verveine hastée)
La verveine hastée croît en touffes assez denses en milieu cultivé. Chaque plant produit une multitude de minuscules fleurs bleu mauve sur de longs épis qui chapeautent le plant. Elle s'avère un choix hors pair au bord d'un étang ou dans une plate-bande pourvu qu'elle soit utilisée en massif. La verveine hastée peut servir à préparer des tisanes.
Hauteur : 0,60-1,8m / Zone 4 / Sols frais à détrempés

2. b) Espèces spécifiques aux milieux marins

-*Campanula rotundifolia* (campanule à feuilles rondes)
Herbacée vivace à rhizomes, de taille moyenne (0,3m), portant de jolies fleurs bleu-mauve. S'associe souvent à la zigadène glauque, la camarine noir, etc. Sur les rochers, les plages de gravier. Aime les endroits exposés aux vents et très ouverts.
Hauteur : 0,15-0,45m / Zone 3 / Sols secs à frais

-*Iris setosa* var. *canadensis* (Iris à pétales aigues)
Herbacée vivace à rhizome court, de taille moyenne (0,3-0,5m). S'associe à la gesse maritime, à l'élyme des sables, à la zigadène glauque, etc. Dans les gazons des rochers et des falaises ou sur le sable et le gravier.
Hauteur : 0,15-0,30 / Zone 2 / Sols secs

-*Ligusticum scoticum* (Persil de mer ou Livèche écossaise)
Herbacée vivace de taille moyenne (0,5m). Fleurs blanches en ombelles, tige creuse et côtelée, odeur forte de persil. S'associe à l'élyme des sables, la gesse maritime. Surtout sur les rochers et les falaises, et également sur le sable et le gravier. Pour naturalisation.
Zone 3 / Sols secs

-*Mertensia maritima* (mertensie maritime)
Herbacée vivace, peu élevée (0,1m), rampante. Remarquable par sa texture charnue et surtout par sa couleur bleu gris, teintée de rouge violet, et des tapis qu'elle forme au ras du sol. Sur des plages de cailloux, de galets, de fragments de schistes ou de graviers. Colonise le haut des plages. Pour la naturalisation.
Zone 1 / Sols secs à frais

-*Potentilla tridentata* (Potentille à feuilles tridentées)

Plante ligneuse, de petite taille (0,15m), couvrant le sol de ses tapis serrés. Fait de petites fleurs blanches. Dans les lieux secs, sur des particules grossières (rochers, graviers, sables).

Zone 2

-*Solidago sempervirens* (Verge d'or toujours verte)

Herbacée vivace de taille moyenne (0,5m), très ornementale, fait de belles fleurs jaunes, tige robuste. Dans les anfractuosités des rochers, en particulier celle des schistes, et sables des dunes et des cordons littoraux.

Zone 3 / Sols frais

-*Vaccinium vitis-idaea* (Airelle vigne d'Ida)

Arbuste nain et rampant (0,05-0,2m), couvre-sol d'un vert foncé garni de fruits rouges. Fait de petites fleurs blanches. Dans des lieux exposés au vent (dunes, rochers, falaises, caps). Comestible.

Zone 2 / Sols secs et acides

-*Zigadenus glaucus* (Zigadène glauque)

Herbacée vivace de taille moyenne (0,5-1,2m), remarquable par ses belles fleurs blanches et vertes. S'associe à l'iris à pétales aigues, à l'élyme des sables, gesse maritime, etc. Sols sablo-graveleux. Attention, toxique!

Zone 3 / Sols secs à frais

3. c) arbres supportant bien les embruns salins

-Bouleau à papier

-Chêne rouge

-Épinette blanche

-Frêne d'Amérique

-Pin noir d'Amérique

... Et plusieurs autres espèces encore, renseignez-vous !

Connaissez-vous la législation de votre municipalité ?

Les mesures relatives aux rives

La Ville de Matane a inclus dans sa réglementation municipale la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables élaborée par le Gouvernement du Québec.

Les règlements suivants sont donc en vigueur.

Dans la rive (d'une largeur de 10 à 15 mètres à partir de la ligne des hautes eaux), sont interdites toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux à l'exception de :

- «La construction ou l'agrandissement d'un bâtiment principal ou accessoire situé à proximité d'un cours d'eau intermittent à condition [entre autres] : une bande minimale de protection de 5 mètres doit obligatoirement être conservée et maintenue à l'état naturel».
- «La coupe nécessaire à l'aménagement d'une ouverture d'un maximum de 5 mètres de largeur donnant accès au plan d'eau, lorsque la pente de la rive est inférieure à 30%. Aucun remblai ou déblai n'y est autorisé à l'exception d'un rélagage sommaire après la coupe des arbres. Il est permis d'y aménager une surface piétonnière d'une largeur maximale de deux mètres sur toute la profondeur de la rive. Après l'aménagement des ouvrages ci-dessus mentionnés, le sol porté à nu doit être immédiatement stabilisé par l'ensemencement de plantes herbacées».
- «L'élagage et l'émondage nécessaires à l'aménagement d'une fenêtre verte de 5 mètres de largeur maximum lorsque la pente de la rive est supérieure à 30%, ainsi qu'un sentier ou un escalier qui donne accès au plan d'eau».
- «Lorsque la pente, la nature du sol et les conditions de terrain ne permettent pas de rétablir la couverture végétale et le caractère naturel de la rive, sont permis les ouvrages et les travaux de stabilisation à l'aide de technique de génie végétal ou à l'aide d'un perré, de gabions ou finalement à l'aide d'un mur de soutènement, en accordant la priorité à la technique la plus susceptible de faciliter l'implantation éventuelle de végétation naturelle. Le choix de la protection doit aussi se faire en considérant d'abord l'ouvrage le moins artificiel qui permettra de rétablir le caractère naturel de la rive».

Pour plus de détails, renseignez-vous auprès
des employés de la Ville de Matane
ou consultez le site www.environnementmatane.ca